

Procès-verbal

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. ROUARD (procuration à Mme RENIER)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme GRESSIN)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

et excuse l'absence de **M. AUTISSIER et M. DECROIX**

-

Madame Déborah VEILLAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame RENIER demande aux membres du Conseil municipal d'observer une **minute de silence en mémoire des victimes qui sont tombées sous les balles du terrorisme vendredi dernier : Jean-Michel MAZIERES – Hervé SOSNA – Christian MEDVES et le Colonel Arnaud BELTRAME** qui a donné sa vie pour sauver une autre vie et qui a déclenché une émotion nationale.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés **l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour** concernant la composition de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal du conseil municipal du 28 Février 2018**, sans observation.

-

A la suite d'une question de Madame DAUGU lors de la séance de février dernier, Madame le Maire indique qu'il n'y a aucune cotisation à verser pour adhérer au dispositif d'achat groupé mis en place par l'UGAP.

-

> Attribution de subventions communales aux associations

Madame le Maire indique qu'il s'agit de soutenir les associations et notamment celles qui encadrent les jeunes. Une partie de l'enveloppe globale réserve des crédits sous forme de provisions (Kangouroule, KCC, restauration de façades) pour l'attribution desquels des délibérations spécifiques devront être votées.

Madame le Maire s'interroge sur le montant de provision réservé pour Kangouroule par rapport à celui indiqué pour la crèche Kilts et Culottes Courtes. En effet, la crèche est ouverte cinq jours et accueille un nombre important d'enfants alors que Kangouroule vient sur Aubigny une seule fois par semaine et trois semaines sur quatre. Elle demande que soient précisés le nombre d'enfants accueillis et les sources de financement de l'association Kangouroule.

Madame le Maire indique qu'il existe entre ces deux structures une différence de service rendu, elle ajoute que KCC rencontre actuellement des difficultés sur son point de restauration qui nécessite des travaux d'aménagement. Une réflexion est menée sur la possibilité d'utilisation du futur réfectoire de l'école maternelle par la crèche.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le tableau d'attribution des subventions présentés pour l'année 2018.

> Comptes de gestion et comptes administratifs 2017 de la Commune, du service de l'Assainissement, de l'Eau et du Lotissement du Moulin des Filles

Madame le Maire précise que les comptes de gestion correspondent à la comptabilité du trésorier, que la commune doit les approuver et que leurs résultats se superposent parfaitement à ceux des comptes administratifs de la commune.

Madame BUREAU présente les résultats des différents comptes de gestion 2017 arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
COMMUNE	9 145 752,93	10 518 803,41	1 373 050,48

Madame le Maire indique que ces résultats reflètent les résultats du compte administratif et invite les conseillers municipaux à s'exprimer sur ce point. Elle précise que l'évolution des charges à caractère général diminue, ce qui est favorable puisque la dépense 2016 était de 1 827 000 € alors que la dépense 2017 s'établit à 1 809 000 €. Pour ce qui concerne le compte 739223 « atténuation de charges », il est précisé que la somme 2017 de 116 794 € correspond au Fonds de Péréquation Intercommunal. Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent à l'expropriation des Etablissements Rateau (opération 678).

L'évolution des produits des services enregistre une augmentation significative des recettes. L'année prochaine, le portage de repas n'apparaîtra plus. Les produits culturels sont en très nette progression et Madame le Maire félicite la commission culture et l'adjointe à la culture et elle encourage les membres du conseil municipal à assister aux spectacles proposés dans la programmation.

Madame le Maire souligne également la progression des produits rattachés à la piscine des Etangs qui sont passés de 94 000 € en 2012 à 106 000 € en 2017. La structure dispense plus de cours, l'aquabike fonctionne bien, les maîtres-nageurs réalisent un bon travail d'animation. Elle souligne à ce sujet que la Cour des comptes préconise une gestion intercommunale des piscines.

Madame le Maire indique que la baisse des dotations est traduite aux comptes 7411 et 74121 et apparaît clairement sur le graphique reprenant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis l'année 2008.

Madame le Maire souligne que l'effet ciseaux entre les dépenses et les recettes est atténué mais que la situation reste néanmoins fragile car les recettes ne sont jamais tout à fait certaines. Le maintien annoncé de la dotation de compensation de la réforme de la TP n'est pas certain non plus. Il s'agit de projections car nous ne disposons pas des notifications de tous les éléments concernant les dotations 2018.

Les économies réalisées permettent de dégager des marges d'investissement pour réaliser les travaux tels que ceux du château et construire les équipements manquants et structurants comme le réfectoire de l'école maternelle.

Madame le Maire indique que la subvention reçue au titre des amendes de police a participé au financement de la sécurisation de la rue des Stuarts et de l'avenue de l'hippodrome, et celle reçue de la Région a été utilisée pour les logements de jeunes travailleurs.

Madame BUREAU communique ensuite les résultats du compte de gestion et compte administratif 2017 du service de l'Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Solde
ASSAINISSEMENT	842 651,25	192 508,89	650 142,36

Madame DAUGU demande si le solde servira pour la future station d'épuration. Madame le Maire répond qu'effectivement les dépenses seront importantes pour la future station d'épuration mais également pour les travaux d'assainissement à réaliser rue du Champ de la Croix.

Monsieur TURPIN précise que les travaux rue du Champ de la Croix ne sont pas débutés car la commune n'a pas encore la subvention de l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire indique que la DETR a dû être déplafonnée pour certaines opérations dans le département en contrepartie de la baisse, voire de la non-intervention, de l'Agence de l'Eau.

Madame BUREAU annonce les résultats du compte de gestion et compte administratif 2017 du service de l'Eau :

	Dépenses	Recettes	Solde
EAU	310 018,11	267 239,11	42 779,00

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que la consommation induite par les fuites d'eau enregistrées en 2017 sont réglées sur les crédits du budget principal de la Commune et apparaissent au compte administratif de la Commune. Le budget du service de l'Eau gère la distribution d'eau potable.

Madame BUREAU communique au Conseil municipal les résultats du compte de gestion et compte administratif 2017 du Lotissement du Moulin des Filles :

	Dépenses	Recettes	Solde
MOULIN DES FILLES	537 315,76	617 559,84	- 80 244,08

Madame le Maire précise que les résultats sont déficitaires car tous les terrains ne sont pas encore vendus, il reste cinq terrains disponibles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le compte de gestion 2017 de la Commune
- le compte de gestion 2017 du service de l'Assainissement
- le compte de gestion 2017 du service de l'Eau
- le compte de gestion 2017 du Lotissement du Moulin des Filles

Le conseil municipal élit Monsieur Gresset pour prendre la présidence de la séance et Madame le Maire quitte la salle.

Sur proposition de Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve :

- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif 2017 de la Commune
- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif 2017 du service de l'Assainissement
- à la majorité des membres présents et représentés le Compte Administratif 2017 du service de l'Eau (23 voix Pour et 3 Abstentions)
- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif 2017 du Lotissement du Moulin des Filles

> Affectation des résultats 2017 de la Commune, du service de l'Assainissement, de l'Eau et du Lotissement du Moulin des Filles

Madame BUREAU présente les affectations des résultats 2017 de la Commune, du service de l'Assainissement, de l'Eau et du Lotissement du Moulin des Filles, à inscrire aux budgets primitifs 2018 respectifs.

1 - Budget principal de la Commune :

- inscrire au Budget Primitif 2018 en section d'Investissement – ligne D001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2017, soit 234 259,49 euros
- affecter le solde excédentaire de la section de Fonctionnement (1 810 288,37 €) de la manière suivante :
 - ✓ en section d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 437 237,89 € correspondant à 234 259,49 € de déficit d'investissement 2017 auquel sont ajoutés 202 978,40 € de déficit de restes à réaliser
 - ✓ en section de Fonctionnement en report à nouveau – ligne 002 – pour un montant de 1 373 050,48 € (1 810 288,37 € d'excédent de fonctionnement 2017 – 437 237,89 euros de déficits)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2017 de la Commune comme repris ci-dessus.

2 - Service de l'Assainissement :

- inscrire au Budget Primitif 2018 en Recettes d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent de fonctionnement 2017 de 72 376,41 €
- inscrire au Budget Primitif 2018 en Recettes d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2017, soit 601 266,44 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2017 du service de l'Assainissement comme repris ci-dessus.

3 - Service de l'Eau :

- inscrire en Dépenses d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire de la section d'Investissement de l'exercice 2017, soit 26 697,88 €
- affecter le solde excédentaire d'exploitation de la manière suivante au Budget Primitif 2018 :
 - ✓ en Recettes d'Investissement au compte de réserve 1068 un montant de 26 697,88 € afin de couvrir le déficit d'investissement 2017
 - ✓ en Recettes de Fonctionnement – ligne 002 – le résultat de clôture 2017 de 42 779,00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2017 du service de l'Eau comme repris ci-dessus.

4 – Lotissement du Moulin des Filles :

- d'inscrire au Budget Primitif 2018 en Dépenses d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2017, soit 122 894,30 €

- d'inscrire en Recettes d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent d'exploitation 2017 de 42 650,22 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2017 du Lotissement du Moulin des Filles comme repris ci-dessus.

> **Vote des taux des quatre taxes locales**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien des taux des taxes locales au niveau des années précédentes :

TAXE	TAUX
TAXE D'HABITATION	22,11 %
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

Madame le Maire précise que la commune n'a pas modifié les taux volontairement depuis 1999, un changement a eu lieu au moment de la réforme de la taxe professionnelle, le taux de la taxe d'habitation du Département a été ajouté au bloc communal en compensation.

Madame DAUGU demande s'il est possible d'obtenir une comparaison avec des villes de même strate.

Madame RENIER répond que la comparaison n'est pas possible. Il faudrait comparer avec l'intercommunalité, or il existe deux fiscalités différentes s'appliquant aux intercommunalités : la fiscalité additionnelle (cas de la CDC Sauldre & Sologne) et la fiscalité professionnelle unique dont le produit est encaissée directement par la CDC et non plus par la commune. Dans ce cas, la CDC a beaucoup plus de compétences.

A la demande de Madame DAUGU, Madame RENIER indique que les taux votés par la Communauté de Communes sont identiques à ceux votés l'année dernière. Elle ajoute qu'elle s'est engagée à les figer, autant que faire se peut, jusqu'à la fin du mandat.

> **Budget Primitif 2018 de la Commune**

Madame le Maire apporte les explications suivantes sur le projet de budget primitif 2018 de la Commune.

Section de Fonctionnement

Madame RENIER présente la répartition des dépenses réelles de fonctionnement qui sont consacrées pour 44 % aux charges de personnel, ce qui correspond à peu près à la moyenne de la strate. Les charges à caractère général représentent 21 % et les charges exceptionnelles sont particulièrement élevées en raison de l'expropriation des Etablissements Rateau.

Pour ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, les impôts et taxes représentent 55 % des recettes, ce qui correspond à l'autonomie de la commune, les dotations représentent 20 % du

budget, les produits exceptionnels sont élevés également en raison de l'expropriation des Etablissements Rateau et les produits des services représentent 5 % des recettes communales. Dans le budget primitif, les achats de prestations de services diminuent à la suite du transfert du service de portage de repas au Centre Communal d'Action Sociale. Une provision de 125 000 € a été inscrite pour le Fonds de Péréquation Intercommunal.

Pour ce qui concerne les produits, Madame le Maire précise que les crédits inscrits au compte 70876 correspondent au remboursement par la CDC des frais du service instructeur des autorisations du droit des sols et de l'aire d'accueil des gens du voyage. Elle indique qu'une baisse des remboursements sur les emplois d'avenir est enregistré pour 2018, ces remboursements devraient disparaître sur 2019.

Au niveau des investissements, Madame RENIER énumère les principaux travaux inscrits :

- Château des Stuarts	508 147 €
- Réfectoire	300 000 €
- Gendarmerie	921 602 €
- Avenue du Parc des Sports	181 000 €

Ces travaux réalisés en trois tranches, occasionneront certainement des difficultés de circulation en ville.

- Place Paul Lasnier	12 000 €
- Requalification de la friche (démolition et ravalement de la façade de la maison, l'aménagement paysager sera réalisé durant l'hiver)	

Madame le Maire indique que le budget primitif 2018 prévoit un emprunt de 900 000 € pour des opérations structurantes, telles que la construction de la gendarmerie. L'encours de la dette s'établit au 31/12/2018 à un montant de 3 184 163 €. Le budget comprend également beaucoup de crédits réservés aux travaux compris dans le programme d'Ad'ap.

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 10 393 170,00 €
- section d'investissement : 3 880 062,77 €

Madame DAUGU souhaite prendre la parole :

« Les membres de l'opposition n'ont jamais fait d'opposition systématique, que leur rôle de minorité n'est pas de s'opposer absolument.

Les taxes n'augmentant pas, l'endettement diminuant, le quotient familial étant appliqué aux prix des tickets de cantine, les investissements pour une ville zéro pesticide étant engagés, les gros investissements prévus ayant notre assentiment : château, gendarmerie, cantine à l'école maternelle, des travaux jusqu'ici jugés impossible à réaliser comme l'avenue du Parc des Sports par exemple étant lancés, des emplois ayant été créés pour remplacer des contrats d'avenir (bien sûr pas tous mais des efforts ont été faits) sans oublier la culture qui a pris une dimension particulièrement intéressante et impressionnante pour un territoire comme le nôtre, nous ne trouvons qu'à la marge les sujets sur lesquels nous ferions d'autres choix.

Faute d'argument, nous avons donc décidé de voter ce budget.

J'aimerais insister néanmoins sur la transition énergétique pour laquelle chacun d'entre nous individuellement et collectivement doit agir en dehors de tout clivage politique. Il nous reste deux ans

par rapport à la loi qui avait été votée en 2015 pour arriver aux objectifs. On n'y arrivera jamais, sans parler d'Aubigny particulièrement mais en général. Cela va donc être très compliqué et il y a urgence à réagir. Nous l'avons vu, nous l'entendons tous les jours : la biodiversité est en danger, les solutions ne viendront pas de loin, elles sont chez nous. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a bientôt trois ans et les choses n'avancent pas assez, il nous reste donc que deux ans pour la respecter. Les économies d'énergie par la rénovation des logements et des constructions neuves en BBC, bien sûr on a déjà fait le remplacement des ampoules par les leds, ce n'est pas complètement terminé mais c'est en cours – il y a déjà des choses qu'Aubigny fait, le diagnostic énergie a permis aussi des économies dans les bâtiments publics mais il y a encore des choses à faire, les baisses des émissions de gaz à effet de serre : on a assisté à des assises de la mobilité à Aubigny et il y en a partout dans le département. Je me pose la question de savoir si les solutions seront pensées en ayant à l'esprit cette baisse. Déjà à Aubigny, il y a du coworking qui va dans ce sens, des places de stationnement pour recharger les voitures électriques qui sont également une avancée mais cela n'est pas suffisant. Les énergies renouvelables n'ont eu qu'un développement relatif, cela ne suffira pas pour rattraper le retard.

Or, les territoires ont des richesses sur place, c'est un changement d'organisation de la société à court terme qu'il faut engager. Les communes, les com. Com., les pays et autres collectivités territoriales ont la responsabilité de montrer le chemin ; il est possible de fabriquer de l'électricité renouvelable, ce n'est pas par un seul système que l'on remplacera la production actuelle bien sûr, c'est un mix produit sur place qui apportera l'énergie nécessaire, de même que pour l'alimentation nous consommons de plus en plus local, nous devons également passer au local pour l'énergie, nous avons les leviers pour cela, en montrant l'exemple et en encourageant, chaque fois que cela est possible et de manière réglementée, les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, les récupérateurs d'eau de pluie, l'isolation des bâtiments, la récupération des déchets, l'utilisation de la biomasse, tout cela en privilégiant les investissements citoyens et coopératifs. Souvent l'investissement fait peur mais on oublie que ce sont aussi des ressources financières importantes et qu'il y a des solutions intéressantes par des financements publics et privés, sans passer par de grandes sociétés qui chercheront avant tout leur bénéfice, la loi de transition énergétique prévoit des financements spécifiques.

Que plus aucun gymnase, aucune piscine ou centre équestre ne soit pensé sans cela. Que nos PLU exigent que toute surface couverte adéquate soit équipée de panneaux photovoltaïque et de récupérateur d'eau de pluie, qu'il y ait le moins possible d'imperméabilisation des sols : y-a-t-on pensé pour la nouvelle déchetterie ? Y-a-t-on pensé pour la nouvelle chaudière du centre de loisirs et pour la gendarmerie et la prochaine caserne de pompiers ? Y pensera-t-on pour la station d'épuration ? Il y a beaucoup de solutions, il est nécessaire de s'y pencher. Ce sont aussi des sources de revenus, de recettes fiscales et surtout de création d'emplois ; des communes se sont déjà engagées fortement dans ce sens et en tirent les bénéfices. Nous avons tous conscience d'être à un changement de monde, de société, c'est toujours inquiétant mais nous, nous préférons l'optimisme en participant à la construction de ce nouveau monde sans attendre que des catastrophes ou des décisions autoritaires nous obligent à faire les choses dans l'urgence. Il faudra donc que pour les années à venir, la commune engage son budget dans ce sens. »

Madame le Maire remercie les membres de l'opposition de s'associer au vote du budget pour la première fois.

Pour ce qui concerne la déchetterie, il s'agit d'une vision commune puisque la municipalité souhaiterait qu'une « recyclerie » voit le jour pour recycler plus et mieux d'ici la fin du mandat. En revanche, la future déchetterie ne comprend pas de bâtiment et par conséquent aucun panneau solaire ne pourra y être installé. Elle rappelle que la viande servie à la cantine provient d'un circuit court, les producteurs sont issus de la communauté de communes. Madame le Maire ajoute qu'un contact a été pris avec une productrice d'Oizon pour la fourniture de la viande d'agneau, il lui a été proposé également de l'éco pâturage pour éviter à la commune d'entretenir certaines parcelles tout en lui permettant d'apporter de l'alimentation gratuite à ses moutons. La méthanisation est une

source intéressante pour le chauffage ou la production de carburant des camions d'ordures ménagères. Ce dispositif est à étudier avec les agriculteurs ou à envisager à partir des déchets ménagers, des boues des stations d'épuration. Il s'agit d'une procédure longue à mettre en place. Madame le Maire confirme que les économies d'énergie réalisées restent encore trop limitées, beaucoup de points lumineux restant à équiper en leds. Toutefois, les modalités du Contrat régional de solidarité territoriale permettront de subventionner le remplacement de l'éclairage public lorsqu'il y aura un gain énergétique de plus de 50 %. Dans ces conditions, un remplacement pourrait intervenir plus rapidement que prévu.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2018 de la Commune.

> Budget Primitif 2018 du service de l'Assainissement

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2018 Assainissement s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 158 876,41 €
- section d'investissement : 779 953,85 €

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres et représentés (24 voix Pour et 3 Abstentions) :

- le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2010, à raison de :
 - ✓ abonnement semestriel part communale : 0,20 €/m³
- le budget primitif 2018 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

> Budget Primitif 2018 du service de l'Eau

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2018 Eau s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 233 779,00 €
- section d'investissement : 225 476,88 €

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres et représentés (24 voix Pour et 3 Contre) :

- le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2009, à raison de :
 - ✓ abonnement semestriel part communale : 2,50 €
 - ✓ consommation part communale : 0,25 €/m³
- le budget primitif 2018 du Service de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

> Budget Primitif 2018 du Lotissement du Moulin des Filles

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2018 Eau s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 547 246,52 €
- section d'investissement : 436 791,60 €

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres et représentés, le budget primitif 2018 du Lotissement du Moulin des Filles qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

Madame le Maire remercie Madame BUREAU. Elle remercie également Monsieur Thibault FORGET pour l'excellent travail pédagogique réalisé.

> Mise à disposition d'un local communal

Madame le Maire indique que le transporteur qui assurait le transport de voyageurs de la ligne TER Aubigny-Gien sera remplacé par les transports Darbier d'Amilly. Cette société demande un local pour entreposer du matériel.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise à disposition du local technique des sanitaires situés à l'entrée du Parking du Pré qui Danse moyennant une redevance de 150 €/an.

> Travaux rue du Château réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18)

Monsieur TURPIN indique que la dépense relative à la dissimulation des réseaux électriques rue du Château s'élève à 55 024,06 € HT avec un coût restant à la charge de la Commune de 22 009,63 € (40 % du montant HT). Ces chiffres remplacent les montants adressés dans la convocation du Conseil municipal qui s'élevaient à 65 774,00 € avec un reste à charge pour la commune de 26 309,60 € (40 % du montant HT).

Pour ce qui concerne la restitution de l'éclairage public rue du Château, le montant restant à la charge de la commune s'élève à 7 942,81 € HT (soit 50 % du montant HT des travaux) contre 6 586,81 € dans la présentation initiale.

La dissimulation des réseaux de télécommunication rue du Château demeure à la charge de la commune dans sa globalité pour un montant de 15 757,96 € TTC.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les trois plans de financement présenté par le SDE 18 pour les travaux à réaliser rue du Château.

> Subvention pour restauration de façade d'immeuble

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer à 46,58 € le montant de subvention au m² attribué pour restauration de façade, pour l'année 2018
- d'attribuer à Monsieur Gilles DAVID, pour la restauration de façade de l'immeuble 13 rue du Bourg Coutant dite « du Bailly », une subvention d'un montant de 1 634,49 €.

Madame le Maire félicite Monsieur DAVID pour la qualité de ces travaux ainsi que les entreprises qui y ont contribué.

> Crédits alloués aux écoles publiques d'Aubigny pour achat de fournitures scolaires

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien de l'attribution d'un crédit de 33 €/élève de classe élémentaire ou maternelle et de 41,60 € par élève en classe ULIS.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire précise que les fournitures scolaires font l'objet d'un marché public.

> Composition de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne

Madame le Maire indique que Madame la Préfète a déclaré Monsieur le Maire de Sainte-Montaine démissionnaire de son mandat de maire et de conseiller municipal, ce qui nécessite l'organisation d'une élection municipale complémentaire.

Cette élection remet en cause la composition du conseil communautaire constitué sur la base d'un accord local en 2013.

Parmi les configurations possibles pour la composition du conseil communautaire, seule une proposition ne diminue pas le nombre de délégués. Dans ce cas de figure, le nombre des délégués d'Aubigny passerait de 10 à 12.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve le nombre et la répartition suivante prévus dans l'accord local :

COMMUNE	PROPOSITION
AUBIGNY SUR NERE	12
ARGENT SUR SAULDRE	5
BLANCAFORT	3
BRINON/SAULDRE	3
IVOY LE PRE	2
CLEMONT	2
OIZON	2
LA CHAPELLE D'ANGILLON	2
MERY ES BOIS	2
PRESLY	1
MENETREOL/SAULDRE	1
ENNORDRES	1
SAINTE MONTAINE	1
	37

Sur une question de Madame DAUGU, il est précisé que toutes les communes membres de la Communauté de Communes devront voter avant le 6 mai prochain, à la majorité qualifiée (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population).

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire indique au Conseil municipal que l'**entreprise Rateau** a fait connaître officiellement son choix de déménager le site hors du secteur de la commune d'Aubigny-sur-Nère. Madame le Maire est désolée pour les membres du personnel qui vont devoir se déplacer ou être licenciés. Les indemnités sont fixées dans ce cas à 1 578 500 € hors indemnités de licenciements qui seront fixées à l'occasion d'une nouvelle saisine.

2 – Madame BUREAU présente un **point sur les logements sociaux à Aubigny.**

Deux offices sont présents sur Aubigny : l'Office Public HLM qui est un organisme public et France Loire qui est un organisme privé.

L'Office Public possède 166 logements : 110 pavillons et 56 logements collectifs répartis sur 10 programmes).

Le taux de rotation d'occupation des logements sur Aubigny varie de 0 à 42 %. La Résidence des Bruyères n'enregistre aucune rotation, l'Office Public dispose actuellement de deux logements vacants : 1 place Chazereau et 1 place Belle Colombe.

France Loire possède 318 logements : 180 pavillons et 138 collectifs répartis en 27 programmes. Leur parc est principalement constitué de T4 (120). Le taux de rotation est de 14,8 %. 40 % des locataires sont dans leur logement depuis plus de 7 ans, 7 % y restent entre 3 et 7 ans, 19 % de 1 à 3 ans et

23 % sont installés depuis moins d'un an. 48 % des ménages locataires bénéficient des APL et 70 % sont des personnes isolées. Sur ces personnes, 60 % sont en CDD ou en CDI et 40 % reçoivent les minima sociaux ou sont inscrits à Pôle Emploi. Actuellement, France Loire dispose de 2 T2, 2 T3 ,6 T4 et 1 T5 libres ou en cours de libération mais certains sont déjà en cours d'attribution.

En résumé, sur Aubigny, nous disposons de 484 logements sociaux dont 290 individuels et 194 collectifs.

Madame le Maire précise que les logements de particuliers ouvrant droit à l'APL comptent dans les logements sociaux et sont à ajouter au total indiqué.

Madame CHARON-COLIN s'étonne du pourcentage peu élevé de ménages bénéficiaires de l'APL.

Madame DAUGU demande s'il est confirmé que l'immeuble de la Genetière doit être vidé de ses locataires. Madame BUREAU répond par l'affirmative et précise que peu de demandes sont déposées pour les logements collectifs.

Madame le Maire ajoute que la commune n'est pas soumise au minimum de logements sociaux, elle rappelle que les logements sociaux intègrent tous les logements qui bénéficient d'aides au logement. Une fiche reprenant les informations sur Aubigny sera déposée dans les cases courrier des conseillers municipaux.

3 – Calendrier des manifestations

Madame MALLET annonce le programme intercommunal culturel :

Sam 7	20 h 30	Musique « Outside Duo » - Commune d'Aubigny-sur-Nère – La Forge <i>Il s'agit d'une musique celtique, les réservations sont déjà nombreuses</i>
Sam 14	15 h 00	Rencontre avec Stéphanie JANICOT, écrivain - Bibliothèque
	20 h 30	Petits arrangements avec l'amour (théâtre de boulevard) à ARGENT
Dim 15	16 h 00	Concert « La petite messe solennelle de Rossini » – Ecole de musique d'Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin, avec les chœurs du Conservatoire de Bourges
Ven 20	20 h 30	Soirée repérage chanson française - Commune d'Aubigny-sur-Nère/Pôle chanson Région Centre des Bains-Douches – La Forge

Madame le Maire ajoute :

Ven 30		Inauguration Salon des Artistes Amateurs à la Galerie François 1er
Lun 2	15 h 00	Thé dansant du Comité des Fêtes – Salle des fêtes
Ven 6	17 h 30	Lancement du film promotionnel du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne au cinéma
Sam 7	16 h 00	Loto – Ecole des Grands Jardins – Salle des fêtes
Dim 8	<i>Journée</i>	Tournoi poker – ESA Basket – Salle des fêtes
Dim 8		Parcours du Coeur
Dim 15	15 h 00	Thé dansant – FNACA – Salle des fêtes sur invitations
Dim 22	14 h 00	Loto – Association Aubi'Gym – Salle des fêtes
Sam 28	13 h 00	Loto – Association Saint Sylvestre – Salle des fêtes

Dim 29 11 h 15 Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation - Départ cour du château pour le Mémorial des déportés
Madame DOGET déplore le manque d'enfants présents à cette Cérémonie.

4 – Madame le Maire indique que l'atelier **Silver Fourchette** organisé à la Galerie François 1^{er} a rencontré un vif succès et que les plats préparés par les participants étaient de qualité. Madame RENIER remercie Madame BUREAU d'avoir organisé cette manifestation portant sur l'alimentation chez les seniors, en collaboration avec Emmanuel Danielou et le Conseil départemental. Une conférence se tiendra le 5 avril prochain sur invitation.

5 - Madame RENIER remercie les services d'avoir été présents, et notamment Pascal AUDENOT présent pour son dernier budget. Il va accompagner son successeur pendant environ un mois, son successeur arrive le 14 mai et s'appelle Laurent JACQUET, il vient du Syndicat d'Energie du Cher après avoir été à l'agglomération de Bourges et à la ville de Bourges.

6 - Calendrier des réunions :

- Jeudi 19 Avril 2018 à 20 h 00 : 8^o COMMISSION
- Jeudi 26 Avril 2018 à 20 h 30 : CONSEIL MUNICIPAL

-

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 00.